



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de **Lundi 20 janvier 2020**

N° 20-02

OBJET: Vote du Budget Supplémentaire 2019 – Budget Annexe CFME

Président

Monsieur Louis BOUTRIN

Secrétaire de séance.....

Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 20 janvier, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation du Président, à 14h30 à l'hôtel de l'Assemblée de la Collectivité Territoriale sur l'ordre du jour suivant :

1. Vote du Budget Supplémentaire 2019 – Budget Principal
2. Vote du Budget Supplémentaire 2019 – Budget Annexe CFME
3. Crédits provisionnels 2020
4. Médecine Préventive

Nombre de membres :

Délégués : 53
Présents : 14
Pouvoirs : 13
Absents, excusés : 26

Etaient présents :

CTM : MM. L. BOUTRIN, B. BIROTA, C-A. MENCE & MMES C. BAURAS, MF. TOUL

Communes : -Membres titulaires : M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote), M. C. DACHIR (Marin), M. W. LOUIS-SIDNEY (Sainte Luce), M. T. MARECHAL (Case-Pilote), Mme V. MATIME (Marigot), M. G-A. NEROVIQUE (Sainte Marie), Mme S. SIMBA-LISLET (Diamant), M. J. DERIC (sainte Anne)

Mme N. LITRE (Gros Morne) mais départ à 15h20 avant le début de la séance

-Membres suppléants : Mme M-H. BAUR (Robert) représente M. M. MARTHELY,

Ont donné procuration :

CTM : M. L. ADENET à M. C-A. MENCE, M. G. COUTURIER à M. T. MARECHAL, Mme M-L. LESDEMA à M. L. BOUTRIN, M. R. MARTINE à Mme M-F. TOUL

Communes : – Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) à M. W. LOUIS-SIDNEY (Sainte Luce), M. E. CHEMIN (Grand-Rivière) à Mme V. MATIME (Marigot), M. A. DESLANCES (Rivière-Salée), à M. J. DERIC (sainte Anne), Mme J. DIALLO (Saint-Esprit) à Mme S. SIMBA-LISLET (Diamant), Mme J. DULAC (Anses d'Arlet) à Mme M-H. BAUR (Robert), Mme N. EDON-ROMANA (Fonds St Denis) à M. B. BIROTA (CTM), M. P. TRUCA (Basse-Pointe) à G-A. NEROVIQUE (Sainte Marie), Mme K.SALIBER (Morne-Vert) à M. C. DACHIR (Marin)

Communautés d'agglomération : M. J. LERIGAB (CACEM) à M. G. CANTINOL

Etaient absents :

CTM: MM. F. CATHERINE, F. LORDINOT, D. LOUIS-REGIS, MMES K. BERNABE,

Communes : Membres titulaires : M. U. AVININ (Bellefontaine), M. H. DAGISTE (Morne-Rouge), Mme F. EDWIGES (Ducos), M. M. GOBALSAMY (Saint-Pierre), M. J-G. GABRIEL (Prêcheur), M. P. HONORE (FdeF), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), M. R. LASSOURCE (Vauclin), M. A-E. RANGOM (Lamentin), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets), Mme R. ROBAR (Saint-Joseph), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba)

Communautés d'agglomération: MM. M. J. PANCRATE (CAESM) N. MONSTIN (CAP NORD)

Absents excusés:

CTM : J. DULYS-PETIT, Mme M. PLANTIN, M. D. ZOBDA,

Communes : M. G. CHAUVET (Schoelcher), M. G. MONSTIN (Carbet), Mme N. LAGIER (François), M. G. MONSTIN (Carbet), M. C. PALIN (Trinité).

Assistaient à la réunion :

M. J. VILLERONCE, DGS et Mme M-A. JOSEPH, secrétariat du PNM

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles 2311-1 et suivants et 5721-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM ;
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique ;
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Syndicats Mixtes et notamment aux Parcs Naturels Régionaux de France ;
- Vu** l'extrait de délibération n° 19-21 du 9 avril 2019 portant sur l'adoption du Budget Primitif 2019 pour le Budget Annexe CFME ;

Considérant que le Budget 2019 nécessite l'intégration des résultats de la gestion 2018 et des ajustements comptables, il convient de proposer un budget supplémentaire,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés, moins deux abstentions.

le Comité syndical

Article 1

Adopte le Budget Supplémentaire du Budget Annexe CFME du Syndicat Mixte du PNRM pour l'exercice 2019. Le Budget Supplémentaire a été voté par chapitre en dépenses et en recettes tel que décrit dans les documents budgétaires annexés et conformément aux tableaux ci-après.

Budget Annexe CFME	BP 2019	BS 2019	BP + BS 2019
Fonctionnement	1 203 772,00 €	- 379 887,00 €	823 885,00 €
Investissement	303 531,00 €	56 031,00 €	359 562,00 €
Total	1 507 303,00 €	- 323 856,00 €	1 183 447,00 €

Article 3

Le Trésorier Municipal de Fort de France et Monsieur le Directeur Général des services du PNRM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le lundi 20 janvier 2020

Le Président, 

Louis BOUTRIN





RAPPORT DE PRESENTATION

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE
2019
Budget Annexe CFME**

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 – BUDGET ANNEXE CFME

A.	ACI Entretien et restauration de la continuité hydraulique de zones humides	3
B.	ACI Economie Circulaire autour de la valorisation des écarts de produits agricoles sains et des déchets verts de cuisine	4
C.	ACI Sauvegarde de la Biodiversité par la gestion des espèces végétales invasives en milieux naturels	4
D.	ACI Sauvegarde de la Biodiversité par la gestion des espèces animales invasives en milieux naturels	5
E.	Etude pour le repositionnement du Centre de Formation aux métiers de l'environnement du PNRM	5
F.	Reliquat de dépenses ou recettes sur les actions antérieures	6
1)	ACI savoir-Faire	6
2)	ACI Equestre	6
3)	ACI Littoral	7
4)	ACI Cacao	7
G.	Equilibre financier du Budget 2019	8

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

BUDGET ANNEXE CFME

Par délibération n° 19-21 en date du 9 avril 2019, le Comité Syndical a voté le Budget Primitif 2019 comme suit pour le Budget Annexe CFME :

Budget Annexe	BP 2019	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 203 772,00 €	1 203 772,00 €
Investissement	303 531,00 €	303 531,00 €
Total	1 507 303,00 €	1 507 303,00 €

Le Budget Supplémentaire 2019 du Budget Annexe CFME a pour but :

- ✓ D'intégrer au Budget Primitif les résultats de l'année 2018 suite à la délibération n° 19-39 en date du 5 juin 2019 portant sur l'affectation du résultat :

Section	RESULTAT 2018- CFME						
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2018	Résultat 2017	Résultat de clôture 2018
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations			
Fonctionnement	990 963,00 €	493 359,62 €	990 963,00 €	573 514,02 €	80 154,40 €	4 000,10 €	84 154,50 €
Investissement	710 105,00 €	112 243,57 €	710 105,00 €	9 310,13 €	- 102 933,44 €	232 387,12 €	129 453,68 €
Total cumulé	1 701 068,00 €	605 603,19 €	1 701 068,00 €	582 824,15 €	- 22 779,04 €	236 387,22 €	213 608,18 €

- Résultat prévisionnel de fonctionnement au 002 : excédent de 84 154.50.00 €
 - Excédent d'investissement au 001 : excédent de 129 453.68 €
- ✓ De supprimer les sommes inscrites sur l'action « Institut de formation aux métiers de l'environnement et de l'eau » ;
 - ✓ De supprimer en partie les sommes figurant sur les activités ayant reçu l'agrément mais pour lesquelles le démarrage a été reporté en janvier 2020 :
 - ACI Economie Circulaire
 - ACI « Sauvegarde de la biodiversité par la gestion des espèces végétales invasives
 - ACI « Sauvegarde de la biodiversité par la gestion des espèces animales invasives
 - ✓ D'annuler sur les Chantiers d'Insertion antérieurs des rattachements de recettes sur la section de fonctionnement pour lesquels les recettes n'ont pas été perçues. C'est l'excédent de la gestion 2018 soit 84 154.50 € qui supporte en partie ces annulations.
 - ✓ D'ajuster les crédits budgétaires sur l'ACI « Entretien et restauration hydraulique de zones humides » seul Chantier d'Insertion en activité sur l'année 2019.

A. ACI Entretien et restauration de la continuité hydraulique de zones humides

Cet ACI est dédié à l'entretien et la restauration des 700 mètres linéaires de la rivière la Manche, (sur la base d'un arrêté préfectoral).

Le Budget Supplémentaire permet d'ajuster les recettes de fonctionnement et d'investissement suite aux dernières modifications du plan de financement. L'ACI devant se clôturer en décembre 2019.

En fonctionnement, c'est le Budget de l'ACI « Entretien et restauration hydraulique de zones humides » qui permet l'équilibre global du Budget Annexe CFME car le résultat de fonctionnement 2018 ne permettait pas de couvrir la totalité des annulations de rattachement. Un montant de 3 693.50 € est donc supporté par ce budget.

A noter, l'inscription de 30 000.00 € en dépenses imprévues.

ACI	Dépenses de Fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	BP	BS	BP + BS	BP	BS	BP + BS
Zones humides	374 419,00 €	295 449,00 €	669 868,00 €	374 419,00 €	299 142,50 €	673 561,50 €

En Investissement, l'excédent 2018 a été affecté sur cet ACI à hauteur de 123 937.88 €.

ACI	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	BP	BS	BP + BS	BP	BS	BP + BS
Zones humides	254 680,00 €	87 846,00 €	342 526,00 €	254 680,00 €	87 846,00 €	342 526,00 €

B. ACI Economie Circulaire autour de la valorisation des écarts de produits agricoles sains et des déchets verts de cuisine

ACI visant à récupérer et valoriser des écarts de récoltes de produits agricoles sains et les déchets verts des cuisines centrales pour les transformer en farine et les conditionner.

Cet ACI a reçu l'agrément mais le démarrage effectif est prévu pour janvier 2020. Néanmoins, il est maintenant 15 000.00 € en fonctionnement car une avance a déjà été versée.

ACI	Dépenses de Fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	BP	BS	BP + BS	BP	BS	BP + BS
Economie Circulaire	263 750,00 €	- 248 750,00 €	15 000,00 €	263 750,00 €	- 248 750,00 €	15 000,00 €

ACI	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	BP	BS	BP + BS	BP	BS	BP + BS
Economie Circulaire	20 000,00 €	- 20 000,00 €	- €	20 000,00 €	- 20 000,00 €	- €

C. ACI Sauvegarde de la Biodiversité par la gestion des espèces végétales invasives en milieux naturels

ACI ayant pour but d'intervenir sur le territoire du PNRM pour éliminer les espèces invasives les plus menaçantes pour la biodiversité et de les remplacer par des espèces identitaires en fonction du site traité.

Cet ACI a reçu l'agrément mais le démarrage effectif est prévu pour janvier 2020. Néanmoins, il est maintenant 15 000.00 € en fonctionnement car une avance a déjà été versée.

ACI	Dépenses de Fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	BP	BS	BP + BS	BP	BS	BP + BS
Sauvegarde espèces végétales	253 376,00 €	- 238 376,00 €	15 000,00 €	253 376,00 €	- 238 376,00 €	15 000,00 €

ACI	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	BP	BS	BP + BS	BP	BS	BP + BS
Sauvegarde espèces végétales	20 000,00 €	- 20 000,00 €	- €	20 000,00 €	- 20 000,00 €	- €

D. ACI Sauvegarde de la Biodiversité par la gestion des espèces animales invasives en milieux naturels

Cet ACI devrait permettre de lutter contre les introductions d'espèces animales dans les milieux naturels en Martinique comme ailleurs, sont mondialement en constante augmentation.

Cet ACI a reçu l'agrément mais le démarrage effectif est prévu pour janvier 2020. Néanmoins, il est maintenant 27 316,00 € en fonctionnement car une avance a déjà été versée.

ACI	Dépenses de Fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	BP	BS	BP + BS	BP	BS	BP + BS
Sauvegarde espèces animales	253 376,00 €	- 226 060,00 €	27 316,00 €	253 376,00 €	- 226 060,00 €	27 316,00 €

ACI	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	BP	BS	BP + BS	BP	BS	BP + BS
Sauvegarde espèces animales	- €	- €	- €	- €	- €	- €

E. Etude pour le repositionnement du Centre de Formation aux métiers de l'environnement du PNRM

Cette inscription budgétaire devait permettre de réaliser une étude en vue du repositionnement et du développement du centre de formation aux métiers de l'environnement du PNRM.

Toutefois, cette étude n'a pu être mise en œuvre et il convient d'annuler les crédits budgétaires sur cette activité.

ACI	Dépenses de Fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	BP	BS	BP + BS	BP	BS	BP + BS
Institut de formation	50 000,00 €	- 50 000,00 €	- €	50 000,00 €	- 50 000,00 €	- €

ACI	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	BP	BS	BP + BS	BP	BS	BP + BS
Institut de formation	- €	- €	- €	- €	- €	- €

F. Reliquat de dépenses ou recettes sur les actions antérieures

Les actions antérieures imposent des écritures d'ordre générées par les amortissements des biens immobilisés ou des subventions d'investissement.

1) ACI savoir-Faire

En fonctionnement, le Budget Supplémentaire régularise un amortissement sur un bien non pris en compte au Budget Primitif à hauteur de 324.00 €.

Un montant de 3 227.00 € est affecté au 002.

ACI	Dépenses de Fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	BP	BS	BP + BS	BP	BS	BP + BS
Savoir-faire	2 903,00 €	324,00 €	3 227,00 €	- €	3 227,00 €	3 227,00 €

En Dépenses d'investissement : Prise en compte en dépense d'une facture antérieure en immobilisation au 2188. En recettes, inscription de :

- ✓ l'amortissement de 324.00 €
- ✓ du FCTVA pour 53.20 €
- ✓ de crédits budgétaires au 001 : 607.80 € venant équilibrer la section

ACI	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	BP	BS	BP + BS	BP	BS	BP + BS
Savoir-faire	- €	3 888,00 €	3 888,00 €	2 903,00 €	985,00 €	3 888,00 €

2) ACI Equestre

En dépenses de fonctionnement, annulation d'un rattachement antérieur d'une subvention FSE supporté par le 002 d'un montant de 26 346.00 €.

ACI	Dépenses de Fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	BP	BS	BP + BS	BP	BS	BP + BS
Equestre	4 295,00 €	26 346,00 €	30 641,00 €	- €	30 641,00 €	30 641,00 €

ACI	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	BP	BS	BP + BS	BP	BS	BP + BS
Equestre	- €	4 295,00 €	4 295,00 €	4 295,00 €	- €	4 295,00 €

3) ACI Littoral

En dépenses de fonctionnement, annulation d'un rattachement antérieur d'une subvention FSE convention 201603242 supporté par le 002 à hauteur de 4 908.00 €.

Le prélèvement de 2 292.17 € vient équilibrer la section de fonctionnement et d'investissement pour le reversement de la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat.

ACI	Dépenses de Fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	BP	BS	BP + BS	BP	BS	BP + BS
Littoral	1 653,00 €	7 200,00 €	8 853,00 €	8 851,00 €	2,00 €	8 853,00 €

Un montant de 4 908.00 € du 001 a été affecté à cette activité afin de permettre l'équilibre budgétaire au regard des amortissements pratiqués en 2019.

ACI	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	BP	BS	BP + BS	BP	BS	BP + BS
Littoral	8 851,00 €	2,00 €	8 853,00 €	1 653,00 €	7 200,00 €	8 853,00 €

4) ACI Cacao

En dépenses de fonctionnement, annulation d'un rattachement antérieur d'une subvention FSE supporté pour partie par le 002 d'un montant de 53 980.00 €. Les 3 693.50 € manquants sont supportés budgétairement par l'ACI « Entretien et restauration hydraulique de zones humides ».

ACI	Dépenses de Fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	BP	BS	BP + BS	BP	BS	BP + BS
Cacao	- €	53 980,00 €	53 980,00 €	- €	50 286,50 €	50 286,50 €

ACI	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	BP	BS	BP + BS	BP	BS	BP + BS
Cacao	- €	- €	- €	- €	- €	- €

G. Equilibre financier du Budget 2019

ACI	Dépenses de Fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	BP	BS	BP + BS	BP	BS	BP + BS
Savoir-faire	2 903,00 €	324,00 €	3 227,00 €	- €	3 227,00 €	3 227,00 €
Equestre	4 295,00 €	26 346,00 €	30 641,00 €	- €	30 641,00 €	30 641,00 €
Zones humides	374 419,00 €	295 449,00 €	669 868,00 €	374 419,00 €	299 142,50 €	673 561,50 €
Institut de formation	50 000,00 €	- 50 000,00 €	- €	50 000,00 €	- 50 000,00 €	- €
Economie Circulaire	263 750,00 €	- 248 750,00 €	15 000,00 €	263 750,00 €	- 248 750,00 €	15 000,00 €
Sauvegarde espèces végétales	253 376,00 €	- 238 376,00 €	15 000,00 €	253 376,00 €	- 238 376,00 €	15 000,00 €
Sauvegarde espèces animales	253 376,00 €	- 226 060,00 €	27 316,00 €	253 376,00 €	- 226 060,00 €	27 316,00 €
Littoral	1 653,00 €	7 200,00 €	8 853,00 €	8 851,00 €	2,00 €	8 853,00 €
Cacao	- €	53 980,00 €	53 980,00 €	- €	50 286,50 €	50 286,50 €
Total	1 203 772,00 €	- 379 887,00 €	823 885,00 €	1 203 772,00 €	- 379 887,00 €	823 885,00 €

ACI	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	BP	BS	BP + BS	BP	BS	BP + BS
Savoir-faire	- €	3 888,00 €	3 888,00 €	2 903,00 €	985,00 €	3 888,00 €
Equestre	- €	4 295,00 €	4 295,00 €	4 295,00 €	- €	4 295,00 €
Zones humides	254 680,00 €	87 846,00 €	342 526,00 €	254 680,00 €	87 846,00 €	342 526,00 €
Institut de formation	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Economie Circulaire	20 000,00 €	- 20 000,00 €	- €	20 000,00 €	- 20 000,00 €	- €
Sauvegarde espèces végétales	20 000,00 €	- 20 000,00 €	- €	20 000,00 €	- 20 000,00 €	- €
Sauvegarde espèces animales	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Littoral	8 851,00 €	2,00 €	8 853,00 €	1 653,00 €	7 200,00 €	8 853,00 €
Cacao	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total	303 531,00 €	56 031,00 €	359 562,00 €	303 531,00 €	56 031,00 €	359 562,00 €

Budget Annexe CFME	Dépenses			Recettes		
	BP 2019	BS 2019	BP + BS 2019	BP 2019	BS 2019	BP + BS 2019
Fonctionnement	1 203 772,00 €	- 379 887,00 €	823 885,00 €	1 203 772,00 €	- 379 887,00 €	823 885,00 €
Investissement	303 531,00 €	56 031,00 €	359 562,00 €	303 531,00 €	56 031,00 €	359 562,00 €
Total	1 507 303,00 €	- 323 856,00 €	1 183 447,00 €	1 507 303,00 €	- 323 856,00 €	1 183 447,00 €

Pour la section de fonctionnement, le Budget Supplémentaire s'établit à - 379 887.00 € et pour la section d'investissement à + 56 031.00 €.

Total du budget supplémentaire pour le Budget annexe CFME est **de - 323 856.00 €**.

Synthèse				ACI Transmission des Savoir-faire locaux et artisanat d'art			ACI Amateurs d'Activités Equestres			ACI Entretien et restauration de la continuité hydraulique de zones humides			Institut de formation aux métiers de l'environnement et de l'eau			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT																
Articles	Libellés	BP 2019	BS	BP+BS 2019	BP 2019	BS	BP+BS 2019	BP 2019	BS	BP+BS 2019	BP 2019	BS	BP+BS 2019	BP 2019	BS	BP+BS 2019
60222	Produits d'entretien	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
60223	Fournitures dactylés	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	- €	- €	- €
60224	Fournitures administratives	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
60228	Autres fournitures consommables	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
605	Matériel, équipements et travaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
60611	Eau Assainissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
60612	Energie Electrique	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
60622	Carburants	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
60623	Alimentation	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00 €	8 038,00 €	11 038,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 000,00 €	8 038,00 €	11 038,00 €	- €	- €	- €
60636	Vêtements de travail	17 833,33 €	13 833,33 €	4 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	4 000,00 €	- €	4 000,00 €	- €	- €	- €
6064	Fournitures administratives	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6068	Autres fournitures et matières	6 081,01 €	77 815,99 €	83 897,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 581,01 €	25 000,00 €	27 581,01 €	- €	- €	- €
		36 414,34 €	65 520,66 €	101 935,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	12 581,01 €	33 038,00 €	45 619,01 €	- €	- €	- €

611	Contrats de prestations	48 920,68 €	30 692,68 €	18 228,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	18 228,00 €	- €	18 228,00 €	- €	- €	- €
6112	Locations immobilières	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	- €	- €	- €
6115	Locations mobilières	6 387,01 €	49 612,99 €	56 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 000,00 €	54 000,00 €	56 000,00 €	- €	- €	- €
6151	Entretien matériels roulants	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €
61558	Entretien autres biens mobiliers	16 000,00 €	10 000,00 €	6 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	6 000,00 €	- €	6 000,00 €	- €	- €	- €
6156	Maintenance	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6161	Assurances	2 000,00 €	2 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
617	Etudes et recherches	45 000,00 €	45 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	25 000,00 €	25 000,00 €	- €
6182	Documentation Générale Technique	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6184	Versement à organismes format	81 588,99 €	29 999,99 €	51 589,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	11 588,99 €	40 000,00 €	51 588,99 €	- €	- €	- €
6185	Frais colloque	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6188	Autres frais divers	- €	7 010,00 €	7 010,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	7 010,00 €	7 010,00 €	- €	- €	- €
		202 896,68 €	61 069,68 €	141 827,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	40 816,99 €	101 010,00 €	141 826,99 €	25 000,00 €	25 000,00 €	- €

6226	Honoraires	77 250,04 €	60 916,67 €	16 333,37 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	6 333,37 €	10 000,00 €	16 333,37 €	25 000,00 €	25 000,00 €	- €
6227	Frais d'actes et de contentieux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6228	Rémunérat° d'intermédiaires divers	14 000,00 €	6 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €	- €
6231	Amorces et insertions	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €
6237	Publications diverses	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6236	Catalogue et imprimés	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6238	Divers (publications)	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €	- €
6247	Transport collectif	11 205,43 €	- €	11 205,43 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	9 455,43 €	- €	9 455,43 €	- €	- €	- €
6248	Divers (transports)	4 333,33 €	21 166,67 €	25 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 500,00 €	24 000,00 €	25 500,00 €	- €	- €	- €
6251	Voyages et déplacement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6256	Missions	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6257	Réceptions	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6261	Frais d'affranchissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6262	Frais de télécommunication	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6281	Cotisations	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6183	Entretien des locaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6288	Autres	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6354	Droits d'enregistrement	200,00 €	- €	200,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	200,00 €	- €	200,00 €	- €	- €	- €
		107 988,80 €	33 500,00 €	74 488,80 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	28 488,80 €	45 000,00 €	73 488,80 €	25 000,00 €	25 000,00 €	- €

011	Total	347 299,82 €	29 049,02 €	318 250,80 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	81 806,80 €	179 048,00 €	260 854,80 €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €
-----	-------	--------------	-------------	--------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-----

6331	Versement au transport	4 125,00 €	2 625,00 €	1 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	- €	- €	- €
6332	Cotisation FNAL	1 574,99 €	2 274,99 €	1 300,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 299,99 €	- €	1 299,99 €	- €	- €	- €
6336	CTX / CNFP	4 675,01 €	7 024,99 €	11 700,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 700,01 €	10 000,00 €	11 700,01 €	- €	- €	- €
64111	Charges de personnel et frais assimilés	- €	30 000,00 €	30 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	30 000,00 €	30 000,00 €	- €	- €	- €
64112	NBI	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €	- €
64118	Autres indemnités	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €	- €
64131	Rémunération non titi Encadrant technique	216 078,49 €	153 198,49 €	62 880,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	78 573,99 €	15 694,00 €	62 879,99 €	- €	- €	- €
64131	Rémunération non titi Accompagnateur social	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
64131	Rémunération non titi Assoulineur	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
64131	Rémunération non titi superviseur	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
64168	Autres emplois insertion	455 676,68 €	281 709,48 €	173 967,20 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	143 967,20 €	30 000,00 €	173 967,20 €	- €	- €	- €
6451	URSSAF	71 500,00 €	39 415,01 €	32 085,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	26 085,01 €	6 085,00 €	32 085,01 €	- €	- €	- €
6453	Caisse de retraite	30 250,01 €	9 250,01 €	21 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	11 000,01 €	10 000,00 €	21 000,01 €	- €	- €	- €
6454	ASSEDR*	33 000,00 €	21 000,00 €	12 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	12 000,00 €	- €	12 000,00 €	- €	- €	- €
6478	Autres charges sociales	19 249,99 €	2 249,99 €	17 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	6 999,99 €	10 000,00 €	16 999,99 €	- €	- €	- €
6475	Charges médecine du travail	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6456	Contribution fda nat spa	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6471	Cotisations versées au FNAL	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6488	Cotisations Centre national CNFP	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Autres impôts et taxes sur rémunération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		838 130,18 €	468 697,98 €	369 432,20 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	283 041,20 €	86 391,00 €	369 432,20 €	- €	- €	- €

6522	Reversement au Budget Principal	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
65888	Autres Ecart PAS	- €	10,00 €	10,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10,00 €	10,00 €	- €	- €	- €
		- €	10,00 €	10,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10,00 €	10,00 €	- €	- €	- €

6718	Autres charges exceptionnelles	4 000,00 €	85 234,00 €	89 234,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	26 346,00 €	26 346,00 €	4 000,00 €	- €	- €	- €
		4 000,00 €	85 234,00 €	89 234,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	26 346,00 €	26 346,00 €	4 000,00 €	- €	- €	- €

6811	Amortissements	1
------	----------------	---

AMORTISSEMENTS 2019 - BUDGET ANNEXE CFME

Nature comptable - 28181 - Travaux											
Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Désignation	ACI	Type	Taux	Valeur d'acquisition	Amortissement début d'exercice	Dotations de l'exercice	Amortissement fin d'exercice	Cession (s)	VNC
04/12/2015	2015IRA001	Construction Carbel Trois-Ilets	Littoral	Linéaire	15 ans	11 563,50	2 312,70	770,90	3 083,60	0,00	8 479,90
Total 28181						11 563,50	2 312,70	770,90	3 083,60	0,00	8 479,90

Nature comptable - 28182 - Matériel de transport											
Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Désignation	ACI	Type	Taux	Valeur d'acquisition	Amortissement début d'exercice	Dotations de l'exercice	Amortissement fin d'exercice	Cession (s)	VNC
21/07/2016	2016VFEH001	CALECHE VOITURE VICTORIA	Equestre	Linéaire	11/4	8 640,00	4 320,00	2 160,00	6 480,00	0,00	2 160,00
Total 28182						8 640,00	4 320,00	2 160,00	6 480,00	0,00	2 160,00

Nature comptable - 28183 - Mobilier de bureau											
Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Désignation	ACI	Type	Taux	Valeur d'acquisition	Amortissement début d'exercice	Dotations de l'exercice	Amortissement fin d'exercice	Cession (s)	VNC
03/09/2017		ARMOIRES METALLIQUE MULTIFONCTION	Savoir-faire	Linéaire	1	323,33	0,00	323,33	323,33	0,00	0,00
Total 28183						323,33	0,00	323,33	323,33	0,00	0,00

Nature comptable - 28185											
Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Désignation	ACI	Type	Taux	Valeur d'acquisition	Amortissement début d'exercice	Dotations de l'exercice	Amortissement fin d'exercice	Cession (s)	VNC
12/11/2015	2015CHE001	Jument corailles	Equestre	Linéaire	11/4	8 000,00	6 000,00	2 000,00	8 000,00	0,00	0,00
Total 28185						8 000,00	6 000,00	2 000,00	8 000,00	0,00	0,00

Nature comptable - 28188 - Aides Immobilisations corporelles											
Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Désignation	ACI	Type	Taux	Valeur d'acquisition	Amortissement début d'exercice	Dotations de l'exercice	Amortissement fin d'exercice	Cession (s)	VNC
22/07/2016	2016MAT002	MACHINE A COUDRE DOMESTIQUE HUSQVARNA	Savoir-faire	Linéaire	11/5	624,75	249,90	124,95	374,85	0,00	249,90
22/07/2016	2016MAT003	MACHINE A COUDRE DOMESTIQUE HUSQVARNA	Savoir-faire	Linéaire	11/5	249,90	249,90	124,95	374,85	0,00	249,90
28/10/2015	2015MAT001	Teur à Bois	Savoir-faire	Linéaire	11/5	2 146,00	1 287,60	429,20	1 716,80	0,00	429,20
28/10/2015	2015MAT002	Scie à ruban	Savoir-faire	Linéaire	11/5	1 902,00	1 141,20	380,40	1 521,60	0,00	380,40
28/10/2015	2015MAT003	Scie à format	Savoir-faire	Linéaire	11/5	3 770,00	2 262,00	794,00	3 016,00	0,00	794,00
28/10/2015	2015MAT004	TOUPE	Savoir-faire	Linéaire	11/5	1 293,00	775,80	258,60	1 034,40	0,00	258,60
28/10/2015	2015MAT005	Desalu RABOT	Savoir-faire	Linéaire	11/5	3 061,00	1 836,60	612,20	2 448,80	0,00	612,20
10/06/2016	2016MAT001	ACHAT D UN COMPRESSEUR	Savoir-faire	Linéaire	11/5	1 090,00	436,00	218,00	654,00	0,00	436,00
Sous-total ACI Savoir-Faire						14 511,50	8 237,00	2 902,30	11 141,30	0,00	3 370,20
23/09/2016	2016MAT004	Debroussaileuse	Equestre	Linéaire	11/5	650,00	260,00	130,00	390,00	0,00	260,00
Sous-total ACI Equestre						650,00	260,00	130,00	390,00	0,00	260,00

Nature comptable - 28188 - Aides Immobilisations corporelles											
Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Désignation	ACI	Type	Taux	Valeur d'acquisition	Amortissement début d'exercice	Dotations de l'exercice	Amortissement fin d'exercice	Cession (s)	VNC
04/12/2015	2015MAT006	TRONCONEUSE POUR CHANTIER SENTIER LITTORAL	Littoral II	Linéaire	11/5	631,63	378,99	126,33	505,32	0,00	126,31
14/12/2015	2015MAT007	SOUFFLEUR POUR CHANTIER SENTIER LITTORAL AUX TROIS	Littoral II	Linéaire	11/5	778,80	467,28	155,76	623,04	0,00	155,76
14/12/2015	2015MAT009	Visseuse n° 1 SENTIER LITTORAL	Littoral II	Linéaire	11/5	760,50	760,50	253,50	1 014,00	0,00	253,50
14/12/2015	2015MAT010	Visseuse n° 2	Littoral II	Linéaire	11/5	1 267,50	760,50	253,50	1 014,00	0,00	253,50
10/11/2016	2016MAT005	ACHAT D UNE TRONCONEUSE	Littoral II	Linéaire	11/5	464,21	185,68	92,84	278,52	0,00	185,69
Sous-total ACI Littoral II						4 409,64	2 552,95	881,93	3 434,88	0,00	974,74
20/03/2018	2018MAT001	Achat d'une tronconneuse	Berges	Linéaire	11/5	935,00	0,00	187,00	187,00	0,00	748,00
20/03/2018	2018MAT002	Achat d'une tronconneuse	Berges	Linéaire	11/5	935,00	0,00	187,00	187,00	0,00	748,00
20/03/2018	2018MAT003	Achat d'une tronconneuse	Berges	Linéaire	11/5	585,65	0,00	117,13	117,13	0,00	468,52
20/03/2018	2018MAT004	Achat d'une tronconneuse	Berges	Linéaire	11/5	585,65	0,00	117,13	117,13	0,00	468,52
20/03/2018	2018MAT005	Achat d'une tronconneuse	Berges	Linéaire	11/5	680,00	0,00	136,00	136,00	0,00	544,00
20/03/2018	2018MAT006	Achat d'une tronconneuse	Berges	Linéaire	11/5	680,00	0,00	136,00	136,00	0,00	544,00
20/03/2018	2018MAT007	Achat d'une tronconneuse	Berges	Linéaire	11/5	879,12	0,00	175,82	175,82	0,00	703,30
20/03/2018	2018MAT008	Achat d'une débroussaileuse	Berges	Linéaire	11/5	456,96	0,00	131,39	131,39	0,00	325,57
20/03/2018	2018MAT009	Achat d'une débroussaileuse	Berges	Linéaire	11/5	658,76	0,00	131,39	131,39	0,00	527,37
20/03/2018	2018MAT010	Achat d'une débroussaileuse	Berges	Linéaire	11/5	658,76	0,00	131,39	131,39	0,00	527,37
20/03/2018	2018MAT011	Achat d'une tronconneuse	Berges	Linéaire	11/5	670,10	0,00	124,02	124,02	0,00	546,08
Sous-total ACI Berges						7 871,40	0,00	1 574,27	1 574,27	0,00	6 297,13
Total 28188						27 442,54	11 051,95	5 486,50	16 540,45	0,00	10 902,09

TOTAL DES AMORTISSEMENTS 2019											
						55 989,37	23 694,65	10 747,73	34 442,38	0,00	21 544,99

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - SYNDICAT MIXTE DU PNRM (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL PNRM (2)

Numéro SIRET : 25972001900035

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE FORT DE FRANCE MUN

M. 14

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET ANNEXE CFME (4)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	32
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	33
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	35
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	36
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	37
A4 - Etat des provisions	38
A5 - Etalement des provisions	39
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	40
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	41
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	43
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	44
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	45
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	46
A8 - Etat des charges transférées	47
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	48

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	49
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	50
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	51
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	52
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	53
B1.6 - Etat des engagements reçus	54
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	55
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	56
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	57
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	58

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	59
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	61
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	62
C3.2 - Liste des établissements publics créés	63
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	64
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	65

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	66
--	----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant

Code INSEE	SYNDICAT MIXTE DU PNRM BUDGET ANNEXE CFME	BS 2019
------------	--	------------

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux)

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article »

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) .
- budgétaires (délibération n° du) .

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-379 887,00	-464 041,50
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 84 154,50
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		-379 887,00	-379 887,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	56 031,00	-73 422,68
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 129 453,68
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		56 031,00	56 031,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	-323 856,00	-323 856,00
----------------------------	--------------------	--------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	347 299,82	0,00	-29 049,02	-29 049,02	318 250,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	838 130,18	0,00	-468 697,98	-468 697,98	369 432,20
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	10,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 185 430,00	0,00	-497 737,00	-497 737,00	687 693,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	85 234,00	85 234,00	89 234,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 189 430,00	0,00	-382 503,00	-382 503,00	806 927,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		2 292,17	2 292,17	2 292,17
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	14 342,00		323,83	323,83	14 665,83
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		14 342,00		2 616,00	2 616,00	16 958,00
TOTAL		1 203 772,00	0,00	-379 887,00	-379 887,00	823 885,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	823 885,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	563 087,04	0,00	-342 609,04	-342 609,04	220 478,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	632 148,96	0,00	-121 445,96	-121 445,96	510 703,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	11,50	11,50	11,50
Total des recettes de gestion courante		1 195 236,00	0,00	-464 043,50	-464 043,50	731 192,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 195 236,00	0,00	-464 043,50	-464 043,50	731 192,50
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	8 536,00		2,00	2,00	8 538,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		8 536,00		2,00	2,00	8 538,00
TOTAL		1 203 772,00	0,00	-464 041,50	-464 041,50	739 730,50

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	84 154,50
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	823 885,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	8 420,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BS - 2019

- (1) Cf. Modalités de vote I-B
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	294 995,00	0,00	56 029,00	56 029,00	351 024,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	294 995,00	0,00	56 029,00	56 029,00	351 024,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	294 995,00	0,00	56 029,00	56 029,00	351 024,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	8 536,00		2,00	2,00	8 538,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	8 536,00		2,00	2,00	8 538,00
	TOTAL	303 531,00	0,00	56 031,00	56 031,00	359 562,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	359 562,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	289 189,00	0,00	-76 091,88	-76 091,88	213 097,12
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	289 189,00	0,00	-76 091,88	-76 091,88	213 097,12
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	53,20	53,20	53,20
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	53,20	53,20	53,20

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BS - 2019

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		289 189,00	0,00	-76 038,68	-76 038,68	213 150,32
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		2 292,17	2 292,17	2 292,17
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	14 342,00		323,83	323,83	14 665,83
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		14 342,00		2 616,00	2 616,00	16 958,00
TOTAL		303 531,00	0,00	-73 422,68	-73 422,68	230 108,32

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		129 453,68
--	--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		359 562,00
---	--	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	8 420,00
--	-----------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-29 049,02		-29 049,02
012	Charges de personnel, frais assimilés	-468 697,98		-468 697,98
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	85 234,00	0,00	85 234,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	323,83	323,83
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00		30 000,00
023	Virement à la section d'investissement		2 292,17	2 292,17
	Dépenses de fonctionnement – Total	-382 503,00	2 616,00	-379 887,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-379 887,00
--	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2,00	2,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	56 029,00	0,00	56 029,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	56 029,00	2,00	56 031,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	56 031,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement »
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	-342 609,04		-342 609,04
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	-121 445,96		-121 445,96
75	Autres produits de gestion courante	11,50	0,00	11,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2,00	2,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		-464 043,50	2,00	-464 041,50

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	84 154,50
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-379 887,00
--	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	53,20	0,00	53,20
13	Subventions d'investissement	-76 091,88	0,00	-76 091,88
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		323,83	323,83
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		2 292,17	2 292,17
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-76 038,68	2 616,00	-73 422,68

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	129 453,68
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	56 031,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	347 299,82	-29 049,02	-29 049,02
60223	Fournitures des ateliers municipaux	3 000,00	0,00	0,00
60228	Autres fournitures consommables	5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	8 038,00	8 038,00
60636	Vêtements de travail	17 833,33	-13 833,33	-13 833,33
6064	Fournitures administratives	1 500,00	-1 500,00	-1 500,00
6068	Autres matières et fournitures	6 081,01	77 815,99	77 815,99
611	Contrats de prestations de services	48 920,68	-30 692,68	-30 692,68
6132	Locations immobilières	2 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	6 387,01	49 612,99	49 612,99
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	16 000,00	-10 000,00	-10 000,00
6161	Multirisques	2 000,00	-2 000,00	-2 000,00
617	Etudes et recherches	45 000,00	-45 000,00	-45 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	81 588,99	-29 999,99	-29 999,99
6188	Autres frais divers	0,00	7 010,00	7 010,00
6226	Honoraires	77 250,04	-60 916,67	-60 916,67
6228	Divers	14 000,00	6 000,00	6 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	1 000,00	1 000,00
6247	Transports collectifs	11 205,43	-1 750,00	-1 750,00
6248	Divers	4 333,33	21 166,67	21 166,67
6257	Réceptions	0,00	1 000,00	1 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	200,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	838 130,18	-468 697,98	-468 697,98
6331	Versement de transport	4 125,00	-2 625,00	-2 625,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 574,99	-2 274,99	-2 274,99
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 675,01	7 024,99	7 024,99
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	30 000,00	30 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	1 000,00	1 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	5 000,00	5 000,00
64131	Rémunérations non tit.	216 078,49	-153 198,49	-153 198,49
64168	Autres emplois d'insertion	455 676,68	-281 709,48	-281 709,48
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	71 500,01	-39 415,01	-39 415,01
6453	Cotisations aux caisses de retraites	30 250,01	-9 250,01	-9 250,01
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	33 000,00	-21 000,00	-21 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	19 249,99	-2 249,99	-2 249,99
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	10,00	10,00
65888	Autres	0,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 185 430,00	-497 737,00	-497 737,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	4 000,00	85 234,00	85 234,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	4 000,00	85 234,00	85 234,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 189 430,00	-382 503,00	-382 503,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	2 292,17	2 292,17
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	14 342,00	323,83	323,83
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	14 342,00	323,83	323,83
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		14 342,00	2 616,00	2 616,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		14 342,00	2 616,00	2 616,00

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BS - 2019

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 203 772,00	-379 887,00	-379 887,00
				+
			RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
				+
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
				=
			TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-379 887,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	563 087,04	-342 609,04	-342 609,04
64 19	Remboursements rémunérations personnel	563 087,04	-342 609,04	-342 609,04
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	632 148,96	-121 445,96	-121 445,96
74718	Autres participations Etat	45 000,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	215 000,00	-150 500,00	-150 500,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	372 148,96	29 054,04	29 054,04
75	Autres produits de gestion courante	0,00	11,50	11,50
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	11,50	11,50
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 195 236,00	-464 043,50	-464 043,50
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 195 236,00	-464 043,50	-464 043,50
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	8 536,00	2,00	2,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	8 536,00	2,00	2,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 536,00	2,00	2,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 203 772,00	-464 041,50	-464 041,50

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	84 154,50
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-379 887,00
--	--------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DJ 040*

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	294 995,00	56 029,00	56 029,00
2181	Installat ^o générales, agencements	0,00	1 000,00	1 000,00
2182	Matériel de transport	20 000,00	-20 000,00	-20 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	274 995,00	75 029,00	75 029,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		294 995,00	56 029,00	56 029,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		294 995,00	56 029,00	56 029,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (7)	8 536,00	2,00	2,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	8 536,00	2,00	2,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	8 536,00	2,00	2,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		8 536,00	2,00	2,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		303 531,00	56 031,00	56 031,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	56 031,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	289 189,00	-76 091,88	-76 091,88
1312	Subv. transf. Régions	40 000,00	-40 000,00	-40 000,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	90 000,00	-33 000,00	-33 000,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	159 189,00	-3 091,88	-3 091,88
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		289 189,00	-76 091,88	-76 091,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	53,20	53,20
10222	FCTVA	0,00	53,20	53,20
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	53,20	53,20
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		289 189,00	-76 038,68	-76 038,68
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	2 292,17	2 292,17
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	14 342,00	323,83	323,83
28181	Installations générales, aménagt divers	771,00	-0,10	-0,10
28182	Matériel de transport	2 165,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	324,00	324,00
28185	Cheptel	2 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	9 406,00	-0,07	-0,07
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		14 342,00	2 616,00	2 616,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		14 342,00	2 616,00	2 616,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		303 531,00	-73 422,68	-73 422,68

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	129 453,68
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	56 031,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

	IV								
	A1								

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
DEPENSES												
Dépenses réelles	0	351 024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	351 024
- Equipements municipaux (2)		351 024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	351 024
- Equip. non municipaux (C204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											8 538
Total dépenses de l'exercice	0	351 024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	359 562
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	351 024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	359 562
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	14 342	215 766	0	0	0	0	0	0	0	0	0	230 108
RAR N-1 et reports	0	129 464	0	0	0	0	0	0	0	0	0	129 464
Total cumulé recettes d'investissement	14 342	345 230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	359 562

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	14 666	809 219	0	0	0	0	0	0	0	0	0	823 885
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	14 666	809 219	0	0	0	0	0	0	0	0	0	823 885
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	739 731	0	0	0	0	0	0	0	0	0	739 731
RAR N-1 et reports	0	84 155	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84 155
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	823 885	0	0	0	0	0	0	0	0	0	823 885

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3 R. 2311-1 et R. 2311-10) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique) Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT)

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

		IV
		A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	-------------------------------	--	-----------------------------------	----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses investissement	0	359 562	0	0	0	0	0	0	0	0	0	359 562
	Dépenses réelles	0	351 024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	351 024
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison - affectat* (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	351 024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	351 024
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	8 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 538
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	8 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 538
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
	Total recettes investissement	14 342	215 766	0	0	0	0	0	0	0	0	0	230 108
	Recettes réelles	0	213 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	213 150
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BS - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53
13	Subventions d'investissement	0	213 097	0	0	0	0	0	0	0	0	0	213 097
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		14 342	2 616	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 958
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0	2 292	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 292
040	Opérat* ordre transfert entre sections	14 342	324	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 666
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement	14 666	809 219	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	823 886
Dépenses réelles	0	806 927	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	806 927
011 Charges à caractère général	0	318 251	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	318 251
012 Charges de personnel, frais assimilés	0	369 432	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	369 432
014 Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022 Dépenses imprévues	0	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000
65 Autres charges de gestion courante	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BS - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	89 234	0	0	0	0	0	0	0	0	0	89 234
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	14 666	2 292	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 958
023	Virement à la section d'investissement	0	2 292	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 292
042	Opérat* ordre transfert entre sections	14 666	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 666
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES														
		0	739 731	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	739 731
	Total recettes de fonctionnement	0	739 731	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	739 731
	Recettes réelles	0	731 193	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	731 193
013	Atténuations de charges	0	220 478	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	220 478
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	510 703	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	510 703
75	Autres produits de gestion courante	0	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	12
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	0	8 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 538
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0	8 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 538
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR INTB8900071C du 22/02/1989

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00										
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00										
1641 Emprunts en euros (total)					0,00										
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
166 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif)

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée,...)

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Index (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				99 000,00		
Accompagnateur social	B	OTR	524,00	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique 2ème classe	C	TECH	400,00	0,00	3-b	CDD Contrat à durée déterminée
Chantiers d Insertion	C	TECH	0,00	99 000,00	A	A Chantier d Insertion
TOTAL GENERAL				99 000,00		

(1) CATEGORIES A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif
 TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : Police
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moitié du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée).

3-4 : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-5 : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un agent titulaire

3-2 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-1* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-2* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-3* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-4* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFETIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT		B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour fin, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...)

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes
- (7) Indiquer le chapitre

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BS - 2019

- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le signe algébrique

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V	14 342,00	VI	2 669,20
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	53,20		53,20
10222	FCTVA	0,00	53,20		53,20
10223	TLE	0,00	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00		0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00		0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées				
27...	Autres immobilisations financières				
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		14 342,00	2 616,00		2 616,00
15...	Provisions pour risques et charges				
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées				
27...	Autres immobilisations financières				
28...	Amortissement des immobilisations				
28181	Installations générales, aménagt divers	771,00	-0,10		-0,10
28182	Matériel de transport	2 165,00	0,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	324,00		324,00
28185	Cheptel	2 000,00	0,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	9 406,00	-0,07		-0,07
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations				
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours				
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices				
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers				
59...	Prov. dépréc. comptes financiers				
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00		0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	2 292,17		2 292,17

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	17 011,20	0,00	129 453,68	0,00	146 464,88

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	8 538,00
Ressources propres disponibles	VIII	146 464,88
Solde	IX = VIII – IV (5)	137 926,88

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 8 536,00	2,00	II 2,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		8 536,00	2,00	2,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	8 536,00	2,00	2,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	8 538,00	0,00	0,00	8 538,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0,00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Cheptel	4	
L	Travaux et agencements	15	
L	Matériel de bureau et matériel informatique	10	
L	Autres immobilisations corporelles savoir faire	5	05/06/2013
L	MATERIEL DE TRANSPORT ACI EQUESTRE	4	05/06/2013
L	Autres immobilisations littoral II	5	05/06/2013
L	Autres immobilisations Equestre	5	05/06/2013
L	Autres Immobilisations	5	05/06/2013

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV -- ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN -- ETAT DE LA DETTE -- DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 -- DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)		
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
Taux fixe (total)					0,00	0,00	0,00			
Taux variable simple (total)					0,00	0,00	0,00			
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00	0,00			
Total					0,00	0,00	0,00			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (<i>turnes</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F) selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BS - 2019

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture. F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BS - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuel						
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					0,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00


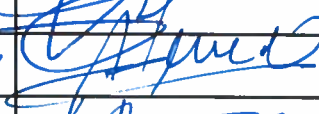


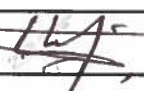

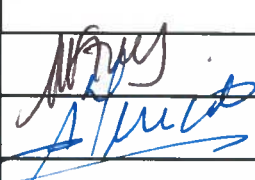
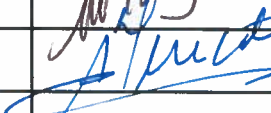
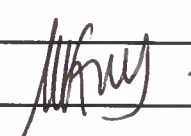



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 53
 Nombre de membres présents : *et représentés : 27*
 Nombre de suffrages exprimés : *27*
 VOTES :
 Pour : *25*
 Contre : 0
 Abstentions : *2*

Date de convocation : *13*/01/2020

Présenté par le Directeur Général des Services (1),
 A , le *30*/01/2020
 le Directeur Général des Services,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Comité syndical du PNRM du
 A Fort-de-France, le 05/01/2020
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01 - CTM - BOUTRIN Louis		
02 - CTM - ADENET Lucien	<i>PROCURATION à M. C.A. DENCE</i>	
03 - CTM - BAURAS Christiane		
04 - CTM - BERNABE Kora		
05 - CTM - BIROTA Belfort		
06 - CTM - CATHERINE Félix		
07 - CTM - COUTURIER Gilbert	<i>PROCURATION à M. F. MARÉCHAL</i>	
08 - CTM - DULYS-PETIT Jenny		
09 - CTM - LESDEMA Marie-Line	<i>PROCURATION à M. L. BOUTRIN</i>	
10 - CTM - LORDINOT Fred		
11 - CTM - LOUIS-REGIS Denis		
12 - CTM - MARTINE Raphaël	<i>PROCURATION à Mme M.F. TOUL</i>	
13 - CTM - MENCE Charles-André		
14 - CTM - PLANTIN Maryse		
15 - CTM - TOUL Marie-France		
16 - CTM - ZOBDA David		
17 - CACEM - LERIGAB Justin	<i>PROCURATION à M. G. CANTINOL</i>	
18 - CAESM - PANCRATE Jude		
19 - CAP NORD - MONSTIN Norbert		
20 - VILLE D AJOUPA-BOUILLON - BESUBE Lydia	<i>PROCURATION à M. W. Louis-Sidney</i>	
21 - VILLE DES ANSES D ARLET - DULAC Jacqueline	<i>PROCURATION à Mme M.H. BAUR</i>	

IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
22 - VILLE DE BASSE POINTE - TRUCA Philippe	PROCURATION à G.A. NEROVIQUE	Signature
23 - VILLE DE BELFONTAINE - AVININ Ugo		
24 - VILLE DE CASE-PILOTE - MARECHAL Thierry		Signature
25 - VILLE DU CARBET - MONSTIN Gérard		Signature
26 - VILLE DU DIAMANT - SIMBA Sandra		Signature
27 - VILLE DE DUCOS - EDWIGES Francine		
28 - VILLE DE FONDS-SAINT-DENIS - EDON-ROMANA Nicole	PROCURATION à M. BILOTA	Signature
29 - VILLE DE FORT DE FRANCE - HONORE Patrick		
30 - VILLE DU FRANCOIS - LAGIER Nicole		
31 - VILLE DE GRAND-RIVIERE - CHEMIN Paternie Edouard	PROCURATION à Mme V. NATIME	Abstenion
32 - VILLE DU GROS-MORNE - LITRE Nadiège		
33 - VILLE DU LAMENTIN - RANGOM Ange-Eric		
34 - VILLE DU LORRAIN - JEAN-DENIS Olivier		
35 - VILLE DE MACOUBA - VARACAVOUDIN Anne-Laure		
36 - VILLE DU MARIGOT - MATIME Victoire	Abstenion	
37 - VILLE DU MARIN - DACHIR Christian		Signature
38 - VILLE DU MORNE-ROUGE - DAGISTE Hervé Michel		
39 - VILLE DU MORNE-VERT - SALIBER Karine	PROCURATION à M. e. DACHIR	Signature
40 - VILLE DU PRECHEUR - GABRIEL Jean-Guy		
41 - VILLE DE RIVIER-PILOTE - CANTINOL Gustave		Signature
42 - VILLE DE RIVIERE-SALEE - DESLANCES Alex	PROCURATION à M. J. DERIC	Signature
43 - VILLE DU ROBERT - MARTHELY Mickaël	Suppléante Mme M.H. BAUR	Signature
44 - VILLE DE SAINT-ANNE - DERIC Jules		Signature
45 - VILLE DE SAINTE-LUCE - LOUIS-SIDNEY Willy		Signature
46 - VILLE DE SAINTE-MARIE - NEROVIQUE Guy-Albert		Signature
47 - VILLE DU SAINT-ESPRIT - DIALLO Judith	Procuration à Mme Lisset	Signature
48 - VILLE DE SAINT-JOSEPH - ROBAR Raymonde		
49 - VILLE DE SAINT-PIERRE - GOBALSAMY Mickaël		
50 - VILLE DE SCHOELCHER - CHAUVET Gérard		

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

51 - VILLE DE TRINITE - PALIN Christian	
52 - VILLE DES TROIS-ILETS - RENE-CORAIL Robert	
53 - VILLE DU VAUCLIN - LASSOURCE Raymond	

Certifié exécutoire par le Directeur Général des Services (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le (), et de la publication le /2020

Fert de France le 20/01/2020

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant le Comité Syndical du PNRM.

